



ELABORATION DU PLU DE SAINT-CLOUD

**Compte-rendu de la réunion avec les
Personnes Publiques Associées**

Objet : Présentation du diagnostic et du PADD

8 novembre 2010



SAINT-CLOUD



Compte rendu réunion Personnes Publiques Associées

Présents Ville et Bureau d'étude

| | | |
|---------------|-----------------------|-----------------------------------|
| M. BERDOATI | Ville de SAINT-CLOUD | Maire |
| M. SEYNAVE | Ville de SAINT-CLOUD | Maire Adjoint |
| M. GONZALEZ | Ville de SAINT-CLOUD | Responsable Service Urbanisme |
| Mlle MOUGE | Ville de SAINT-CLOUD | Chargée de projet |
| Mme HAYASHI | Ville de SAINT-CLOUD | Responsable développement durable |
| M. BEAUGENDRE | Ville de SAINT-CLOUD | Service Urbanisme |
| Mme NITSCHKE | SYNTHESE ARCHITECTURE | Directeur d'études |
| Mme FARIN | SYNTHESE ARCHITECTURE | Chargée de projet |

Présents Personnes Publiques Associées

| | | |
|----------------------|------------------------------------|--|
| M. IRIONDO | Chambre de Commerce et d'Industrie | Chargé d'urbanisme |
| Mme ROQUIER-CHAVANES | ADD DRIEA - UT92 | Chef de projet |
| MME BARBOT-DEGOT | Conseil Général 92 | Chargée d'études |
| M. GIBRAT | UTEA 92 | Chargée d'études |
| M. COMTE | Ville de PARIS | Chef de mission Territorial |
| M. BENILAN | Chef STAP 92 | ABF |
| Mme VANLANCKER | CCIP 92 | Responsable d'études |
| M. VAUJANY | Ville de BOULOGNE-BILLANCOURT | Représentant le Président du Syndicat Mixte des Coteaux et du Val de Seine |
| Mme JUGUET | Conseil Général 92 | |
| M. HASCOËT | Ville de GARCHES | Représentant le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Seine |



Compte rendu réunion Personnes Publiques Associées

M. SEYNAVE ouvre la réunion sur le **planning de la procédure d'élaboration du PLU** et annonce la date du débat du PADD, prévue le 16 décembre 2010.

Il rappelle ensuite **les modalités de la concertation** qui se déroulent entre autres et traditionnellement par des réunions de quartiers. La Ville, à l'issue de l'établissement du diagnostic qui répertorie notamment les besoins et les options d'aménagement à mettre en œuvre pour l'avenir du territoire communal, en a organisé une dans chacun des quartiers de Saint-Cloud en juin 2010.

Conjointement la Ville a également réalisé un questionnaire, qu'elle a adressé aux 15 000 foyers clodoaldiens. Ce questionnaire, articulé autour du cadre de vie, a également permis d'appréhender les besoins et les attentes de la population.

M. SEYNAVE rappelle ensuite **les objectifs de l'élaboration du PLU**, qui ne font pas « table rase » du POS régissant actuellement le territoire communal, mais en assurent la continuité, tout en tenant compte de la situation socio-économique de la commune, des besoins actuels de la population, de l'évolution des législations et notamment de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains et du Code de l'Urbanisme pour pérenniser le cadre de vie fondé sur le maintien d'un équilibre entre patrimoine bâti et naturel, tout en favorisant le nécessaire renouvellement urbain.

L'élément nouveau et majeur intégré à ces objectifs étant principalement la prise en compte du débat du Grand Paris (projet d'une nouvelle gare sur le territoire communal).

Pour rappel les objectifs du PLU :

- Faciliter les déplacements de proximité
- Développer les secteurs situés à proximité des grands équipements publics
- Suivre l'évolution de la population et de ses besoins en adaptant le plan de zonage
- S'assurer de la parfaite cohérence avec la procédure d'agenda 21 qui va être mise en place sur la ville, du PLH et du SCOT adoptés par la Communauté d'Agglomération Cœur de Seine et Syndicat Mixte des Coteaux Val de Seine

M. SEYNAVE laisse alors la parole à Mme NITSCHKE pour présenter un **power point du diagnostic et du PADD** de Saint-Cloud. Celui-ci, annexé au présent compte rendu, a suscité les précisions et observations suivantes.

Concernant le **Porter à Connaissance**, les Services de l'Etat proposent l'envoi d'un PAC plus récent intégrant le Grenelle 2.

Concernant la **circulation routière**, M. SEYNAVE, insiste sur les points durs de la circulation automobile sur le territoire, principalement dû à un trafic à 70% de transit, pour emprunter l'A13. Il souligne l'urgence de pallier au désengorgement du Pont de Saint-Cloud, à la possibilité d'ouvrir l'accès de service de l'A13, situé sur le territoire de Boulogne-Billancourt. Il est également rappelé les conditions d'accès au parc de Saint-Cloud, particulièrement difficiles et peu lisibles pour les piétons depuis la gare de tramway « Parc de Saint-Cloud » et depuis la place Georges Clémenceau.



Compte rendu réunion Personnes Publiques Associées

Concernant les liaisons douces, M. BERDOATI rappelle les efforts importants de la ville réalisés sur les deux gares SNCF, pour améliorer l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite. Par ailleurs, il souligne la topographie particulièrement contraignante sur certains axes, qui conduit à envisager, à terme, l'utilisation plus généralisée du vélo électrique, sur certains secteurs du territoire.

M SEYNAVE souligne le souhait de la ville d'intégrer, dans son maillage doux, le délaissé de terrains du réservoir de l'Avre situés sur le plateau. Son aménagement permettrait de créer une « coulée verte » supplémentaire, ouverte aux piétons et aux cycles, entre l'hippodrome et le plateau Magenta.

M SEYNAVE rappelle le doublement récent de la capacité de l'offre en stationnement payant sur la commune. La volonté communale à terme tend à une généralisation sur l'ensemble du territoire, avec la reconduction d'un abonnement pour les habitants. Cette disposition constituant un outil efficace permettant une maîtrise de la circulation.

Concernant le cadre urbain et la présentation des quartiers, M SEYNAVE rappelle le besoin de construire 60/65 logements/an pour stabiliser au moins la population, du fait du desserrement démographique. Actuellement, le rythme de construction serait de l'ordre de 67 logements/an. L'objectif démographique étant de maintenir le seuil de 30 000 habitants.

M. SEYNAVE souligne par ailleurs que les opérateurs privés sur la commune intègre 25% de logements sociaux, dans les nouvelles opérations ; l'abondement de COS au PLU en zones UA et UC favorise leur réalisation.

Concernant le patrimoine paysager, M. SEYNAVE insiste sur le poumon vert intercommunal constitué par le Parc de Saint-Cloud. Celui-ci profite également aux poids de population importants situés sur les communes limitrophes, dont celles de Boulogne-Billancourt et de Issy-les-Moulineaux qui représentent de fortes densités, à terme. Le captage des flux constituent ainsi un enjeu important dans ce grand bassin de vie.

Concernant le patrimoine bâti et plus particulièrement celui présentant des qualités architecturales intéressantes, la ville souhaite le protéger par le biais de l'article L.123.1.7 du Code de l'urbanisme, dont les prescriptions seront intégrées dans le règlement du PLU.

M. BERDOATI insiste qu'une certaine souplesse sera recherchée, de manière à tenir compte de la répercussion économique des mesures de protection ; l'objectif étant le « bien vivre ensemble dans la cité ».

M. BERDOATI souligne également le consensus communal, de rechercher un équilibre entre la réinscription de Saint-Cloud dans l'histoire, tout en considérant l'intérêt privé qui conduit souvent pour des raisons économiques, à un renouvellement urbain.

Les services de l'Etat s'interrogent sur l'intégration du Développement Durable dans ce cadre. M SEYNAVE rappelle que les divers opérateurs agissant sur la commune font, des performances énergétiques, un « fer de lance » commercial.

Les services de l'Etat soulignent dans le diagnostic du PLU, la prise en compte du potentiel géothermique sur la commune, en particulier sur le plateau. Ils s'interrogent sur son application à Saint-Cloud.

M. BERDOATI rappelle les études, sans résultat probant à ce jour en termes de coût, réalisées par le bailleur de l'opération de réhabilitation de logements en bordure de Seine (groupe 3F).

M. SEYNAVE suggère que ce type d'étude pourrait être reconduit et développé, sur de grandes opérations d'aménagement, comme celle en entrée de ville intégrant la place Clémenceau et inscrite au PADD, en secteur d'étude.



Compte rendu réunion Personnes Publiques Associées

Concernant le logement social, M.SEYNAVE rappelle qu'actuellement, la mixité s'opère sur le territoire, tant par les bailleurs institutionnels que par les opérateurs privés, qui réalisent 25% de logements sociaux dans les opérations nouvelles.

M.SEYNAVE souligne également le « bien perçu et vécu » de ces opérations, du fait de leur diffusion sur le territoire et de leur qualité architecturale qui le favorisent.

Par rapport à l'activité commerciale, M.SEYNAVE souligne l'effet bénéfique de l'abondement de COS en zones UA et UC du POS et la volonté communale de poursuivre la dynamisation commerciale au centre ville et sur les différents pôles de quartiers.

Le développement de cellules commerciales de tailles intermédiaires sera un objectif ainsi que leur implantation pour améliorer la chalandise.

M. SEYNAVE rappelle la perte de dynamisme commercial, sur certains secteurs du boulevard de la République, dû également au retrait des constructions depuis l'alignement, trop important et qui favorise davantage le développement paysager, que celui de la chalandise.

M. IRIONDO souhaite que le PLU intègre les besoins des entreprises artisanales, en favorisant leur développement (locaux de stockage, ateliers de fabrication en rez-de-chaussée dans les nouvelles opérations. Cet objectif est intégré au PADD, la Ville souligne cependant le coût connu des loyers dans les nouvelles opérations qui ne favorise pas leur installation.

Par rapport à l'activité économique, les services de l'Etat apprécient l'objectif de la ville d'apporter une offre performante de services numériques, de téléphonie mobile et un accès au très haut débit, tant pour les grandes entreprises que pour les petites avec notamment le développement des consultants.

Ils suggèrent d'élargir cette réflexion de mobilité numérique à l'activité commerciale.

M BERDOATI acquiesce et souligne que cette démarche est en cours, pour susciter une « chalandise de midi », notamment celle des nombreux actifs exerçant sur le territoire.

Les services de l'Etat apprécient également la prise en compte, dans le cadre du **Développement Durable**, du souci de rapprocher l'habitat de l'emploi, les mesures prises pour maîtriser l'automobile, le cadre de vie, les énergies, ...

A cette occasion, M. BERDOATI et M SEYNAVE rappellent l'urgence de traiter les points durs de la circulation automobile issus d'un trafic de transit (place Georges Clémenceau, pont de Saint-Cloud, accès à l'A13, liaison avec le métro de la ligne 10...) d'autant que les projets d'aménagement de Issy-les Moulineaux ou encore l'opération du Trapèze à Boulogne- Billancourt risquent d'aggraver la situation.

La gare de Saint-Cloud dans le cadre du Grand Paris devient un enjeu stratégique ainsi que l'aménagement du secteur d'étude intégré au PADD, incluant notamment les secteurs de la gare du tramway Parc de Saint-Cloud, le secteur de la caserne Sully, la place Georges Clémenceau et l'accès au Parc de Saint-Cloud.



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

DIAGNOSTIC ET PADD

9 novembre 2010

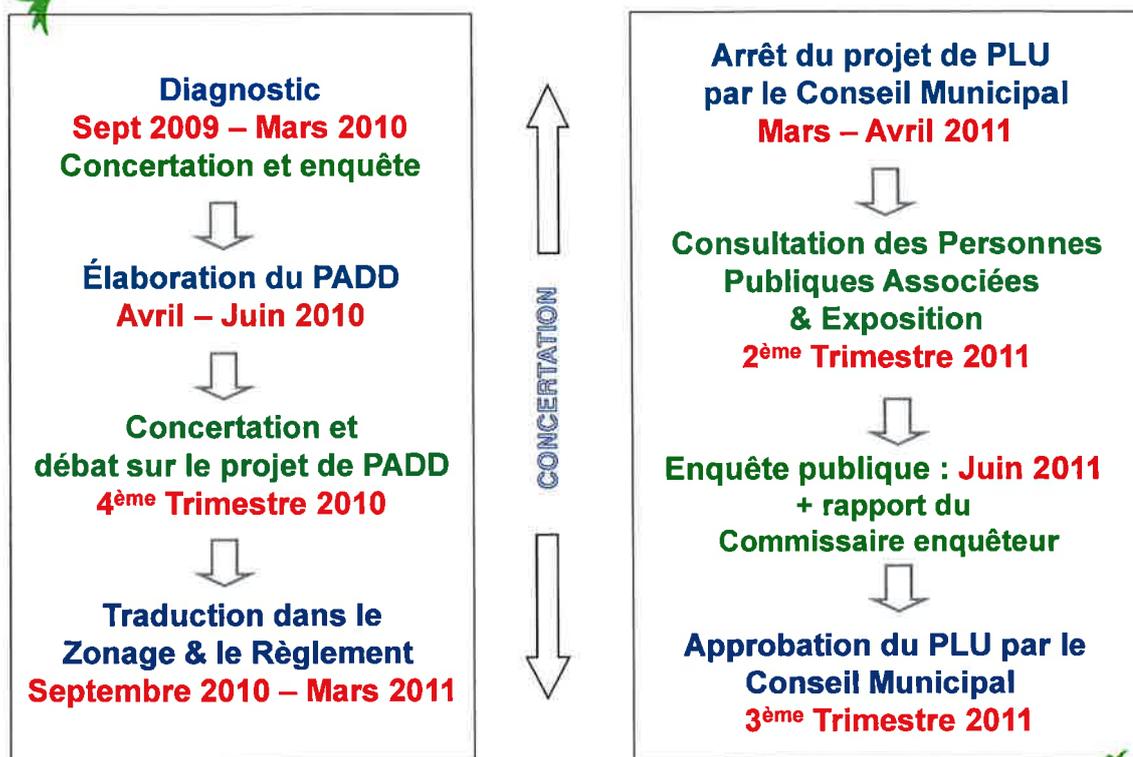


LES GRANDS OBJECTIFS DU PLU

Délibération du Conseil Municipal du 5 février 2009, prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les grands objectifs

- Faciliter les déplacements de proximité
- Développer les secteurs situés à proximité des grands équipements publics
- Suivre l'évolution de la population et de ses besoins en adaptant le plan de zonage
- S'assurer de la parfaite cohérence avec la procédure d'agenda 21 qui va être mise en place sur la ville, du PLH et du SCOT adoptés par la Communauté d'Agglomération Cœur de Seine et Syndicat Mixte des Coteaux Val de Seine

La procédure d'élaboration du PLU & Planning souhaité



© Ville de Saint-Cloud, 2008 - Reproduction interdite

LE PORTER A CONNAISSANCE

ou les éléments et documents, ayant valeur juridique,
à intégrer dans la démarche.

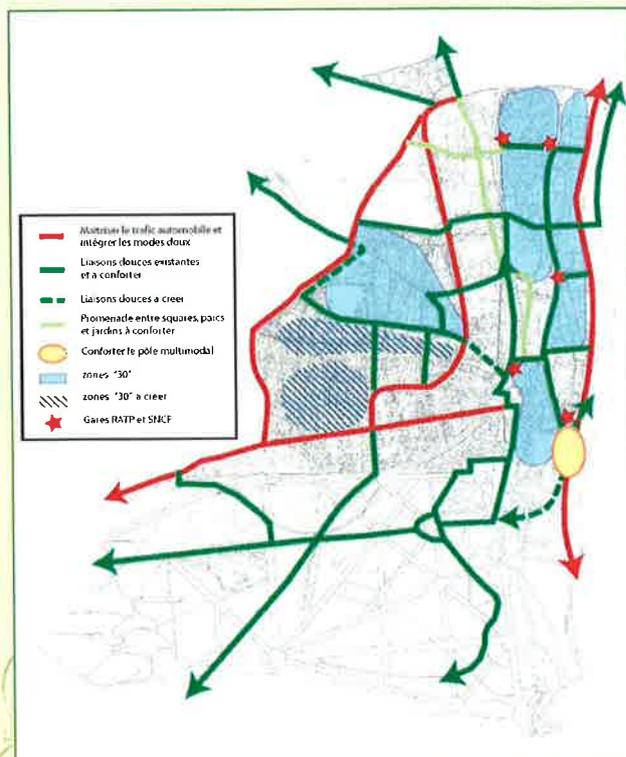
- L'article L 121-1 du Code de l'Urbanisme régissant les grands principes fondamentaux qui s'imposent aux documents d'urbanisme
- Le Grenelle de l'Environnement (loi Grenelle 1 du 3/08/2009 et projet de loi Grenelle 2)
- Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (26/04/1994)
- Le Plan de Déplacements Urbains de la Région Ile-de-France
- Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) des Coteaux et du Val-de-Seine
- La Charte de l'Environnement (loi 1/03/2005)
- ... et bien d'autres concernant les eaux , les déchets....

PADD : Le développement des déplacements alternatifs à l'automobile



Maîtriser la circulation automobile et les liaisons douces

- **Prendre en compte le Grand Paris**, avec un périmètre d'étude pour le devenir de la place Georges Clémenceau, de la caserne Sully, de l'accès au domaine du Parc et de l'entrée à l'A13
- Favoriser la requalification de la **VRGS**
- **Détourner le trafic de transit** : statut plus urbain du réseau secondaire
- Mettre en place un nouveau plan de circulation
- Développer et valoriser les **itinéraires de promenade**
- Poursuivre la **lutte contre le stationnement sauvage** à proximité des gares et des secteurs de commerce
- Encourager le **stationnement sur la parcelle**
- **Reformer une offre de stationnement** en liaison avec la VRGS et les gares
- **Réaliser des locaux vélos** dans les nouvelles constructions
- Définir une **politique de livraison** sur les emprises des constructions d'activités



SAINT-CL

Diagnostic : Le cadre de vie : 5 quartiers et de rares réserves foncières



- Quartier du Centre-Ville
- Quartier Pasteur-Magenta
- Quartier Montretout-Coutureau
- Quartier Coteaux-Bords de Seine
- Quartier Fouilleuse-Val d'Or
- Parc de Saint-Cloud

... Démarche de **renouvellement urbain** engagée par la commune depuis plusieurs années :

Quartier de « Fouilleuse-Val d'Or » : en marge au Nord-Ouest, secteur de collectifs, de nombreux squares et espaces paysagers, un commerce dispersé et en perte de vitesse

Quartier des Coteaux-Bords de Seine : au pied des berges et de la future VRGS, quelques secteurs à rénover, un commerce à redynamiser

Quartier du plateau « Montretout-Coutureau » : un habitat pavillonnaire sur parcellaire ancien, ponctué de petits collectifs et un parcours résidentiel à améliorer, un pôle de commerce dynamisé par une enseigne

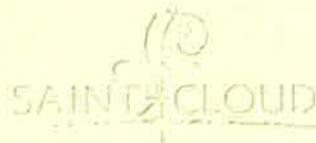
Quartier Pasteur-Magenta : un tissu pavillonnaire renouvelé où sont envisagées des opérations de renouvellement urbain et un renforcement des équipements (marché, poste, écoles)

Quartier du centre-ville : une perte de vitalité de son activité commerciale, des îlots à renouveler à proximité des transports (caserne Sully, place Clémenceau,...).

Diagnostic : Le cadre de vie : un patrimoine architectural à mettre en valeur



- 350 bâtiments sont répertoriés dans l'atlas du patrimoine bâti remarquable réalisé entre 2005 et 2008. Mise en place de groupes de travail pour retenir 30 bâtiments caractéristiques d'une époque ou d'un style architectural.
- Nécessité de protéger et de transmettre le patrimoine déjà intégré dans le POS :
 - périmètres de protection autour des monuments historiques inscrits ou classés,
 - inscription au plan de zonage de zones non altuis tollendi pour préserver les vues et les perspectives,
 - réalisation d'une charte architecturale, végétale et colorielle : la Charte de la Ville de Saint-Cloud.

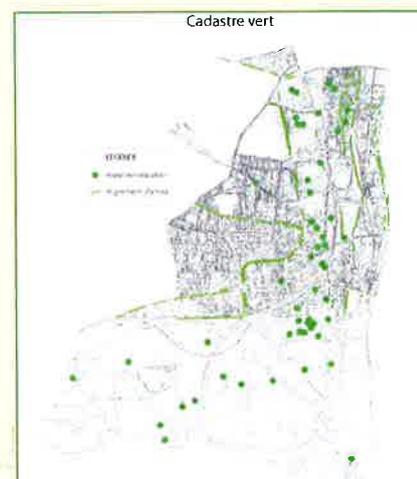


9

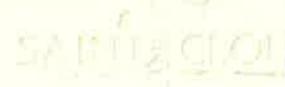
Diagnostic : Le cadre de vie : un important patrimoine paysager



- Territoire communal couvert à + de 70% par des espaces verts publics et privés
- 110 m² d'espaces verts publics/habitant grâce au Parc de Saint-Cloud qui couvre 50% du territoire et aux 70 ha d'espaces verts situés au Nord du territoire
- Grande diversité végétale :
 - importantes masses paysagères,
 - entités paysagères de proximité,
 - nombreux jardins privés,...



- Des protections pour ce patrimoine paysager : Cadastre Vert (alignements d'arbres, arbres remarquables), EBC, ENS,...



10

Diagnostic : Le cadre de vie : des entrées de ville à valoriser



- 4 entrées de ville
- 2 entrées de ville renouvelées au contact de Suresnes



Depuis Suresnes, bld Loucheur



Depuis Suresnes le long des quais

- Problème d'identification et manque d'aménagements qualitatifs, en particulier sur la place Georges Clémenceau

- La restructuration de la VRGS en boulevard urbain paysager reste un enjeu majeur à traiter
- Quelques îlots obsolètes à intégrer dans un plan d'embellissement d'entrée de ville principale
- La suppression de l'entrée à l'autoroute A13 sur le viaduc contribuerait à solutionner le traitement de ce point noir



La place Georges Clémenceau

PADD : La poursuite de la préservation du cadre de vie

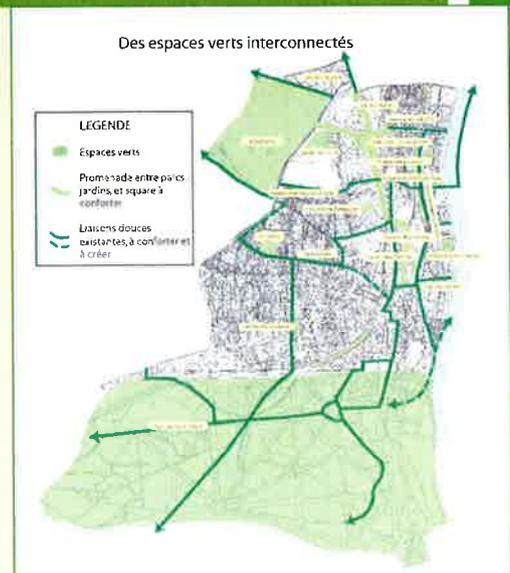


Développer la végétalisation de la ville, déjà bien en place

- **Réaffirmer la couverture végétale des jardins privés** et étendre la trame végétale (clôtures, aux façades, murs pignons et terrasses, ...)
- Consolider la protection des alignements et arbres du **Cadastre Vert**
- **Relier et signaler les parcs, jardins et squares**
- Poursuivre la protection des **points de vue**

Poursuivre la mise en valeur du patrimoine bâti en complément de la charte

- **Identifier et protéger le bâti à l'architecture remarquable** au titre de l'article L123.1.7 du Code de l'Urbanisme)
- **Valoriser les îlots vieillissants** à travers les secteurs de projets (place Clémenceau, caserne Sully, Porte Jaune,...)



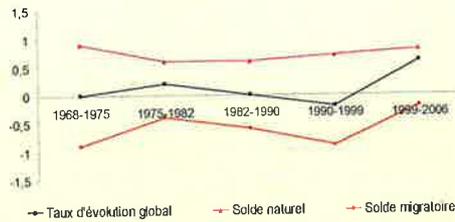
Poursuivre la mise en valeur et l'embellissement des espaces publics

Dans le cadre des **secteurs de projet et des aménagements alternatifs à la voiture** (architecture et végétation qualitative, sécurité, accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, pose d'un mobilier urbain qualitatif,...)

Diagnostic : Un regain de population et un parc de logements qui se renouvelle



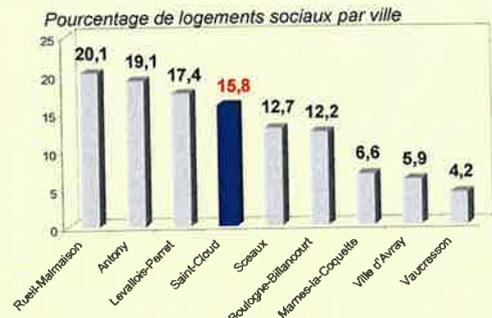
- Un **sursaut démographique** ... obtenu grâce au dynamisme naturel de la population et au regain d'attractivité de la commune



- Un **ralentissement de la baisse de la taille des ménages** : 2.29 contre 2.22 pour les Hauts-de-Seine qui continue de diminuer

- Une **répartition par âge presque inchangée** entre 1999 et 2006 grâce à des opérations de renouvellement urbain. Un parc qui demeure relativement ancien et des niveaux de prix élevés (4.620 €/m² pour les appartements anciens)

- Un **parc résidentiel** essentiellement constitué d'appartements et de logements de grandes tailles (3 pièces et +)
- Un **rapport équilibré entre propriétaires et locataires**
- Un **taux de logements sociaux toujours inférieur à 20 %** (loi SRU) au 1er janvier 2009 malgré d'importants efforts (+ 59,4 % en 8 ans)



PADD : Poursuivre l'équilibre de son développement

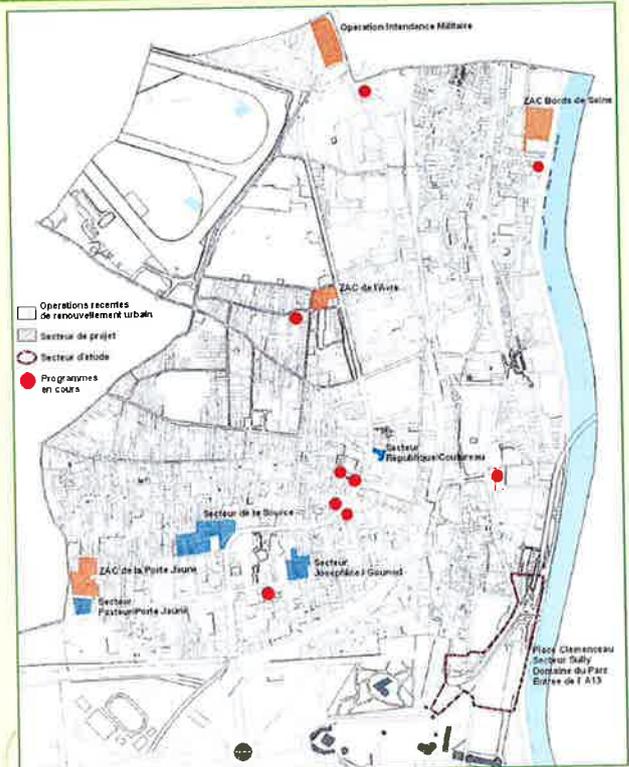


Maîtriser la croissance de l'habitat et préserver le caractère résidentiel

- Offrir une capacité d'**évolution dans le secteur diffus**,
- Favoriser le **renouvellement urbain** sur des secteurs en déficit d'attractivité et d'image
- Affirmer les **centralités de quartier**

❖ Poursuivre l'effort de construction en valorisant des îlots obsolètes

- Maintenir à un **seuil de 30 000 habitants** (horizon 2015) et préserver les équilibres démographiques et sociaux
- Poursuivre les **renouvellements et reconstructions du bâti** (forte pression foncière et foncier rare) Association à l'EPF 92 et définition de secteurs de projet
- **Favoriser l'accès au logement** en l'adaptant aux besoins présents et futurs
 - ⇒ diversité d'offre (tailles et subventions)





Maîtriser la croissance de l'habitat et préserver le caractère résidentiel

❖ Poursuivre une politique volontariste en matière de logement social

- **Atteindre les objectifs quantitatifs** du PLH Cœur de Seine et des 20% fixés par la loi SRU
- **Mobiliser des outils** (Droit de Prémption renforcé en UA et UC au POS, les transferts de logements du domaine privé dans le parc social, les démolitions ou réhabilitations de logements vétustes, les rénovations de quartiers,...)
- **Répartir de manière équilibrée** sur le territoire dans des unités résidentielles bien intégrées

❖ Lutter contre la vacance et améliorer le patrimoine ancien

- Inciter à la **requalification d'immeubles vacants**
- Encourager les travaux de **mise aux normes de confort de l'habitat ancien**
- Rechercher systématiquement **l'amélioration des bilans énergétiques**
- **Encourager à ravalier** les façades d'immeubles dégradés



- Une offre complète d'équipements (administratifs, scolaires, de la petite enfance, sportifs, culturels, sociaux, etc ...) et de services publics.

Adapter l'offre en matière d'équipement aux évolutions démographiques

- **Anticiper l'insuffisance de certains équipements**, au regard de la croissance de population retrouvée et de la rareté du foncier
- Examiner dans le cadre du Syndicat Coteaux Val de Seine par exemple : la dimension culturelle et historique du Domaine de Saint-Cloud ou encore le devenir du patrimoine de la caserne Sully

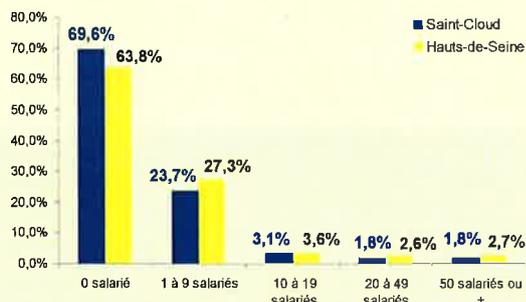


Diagnostic : Un tissu d'entreprises dynamique

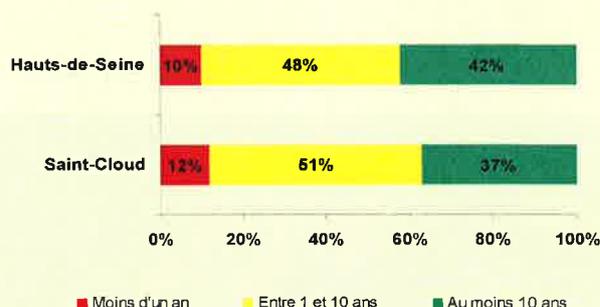


- Près de 8 entreprises sur 10 appartiennent au secteur des services

- Un tissu comportant une part importante de PME/PMI répartie sur l'ensemble du territoire...

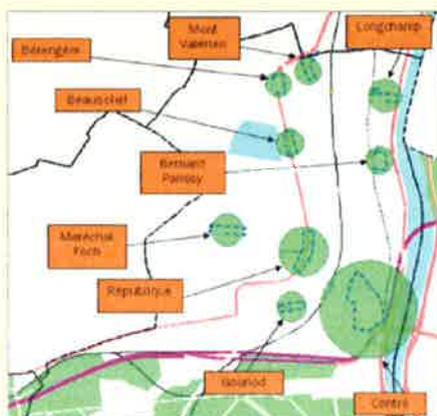


- ...et quelques grandes entreprises (DASSAULT Aviation : 2990 salariés, CAP GEMINI : 900 salariés...) implantées en bordure de Seine ou dans l'ensemble des bureaux de la Colline



- Un renouvellement tertiaire : un tiers des entreprises créé il y a moins de 10 ans
- Une progression importante du nombre d'établissements entre 2000 et 2007 : + 21,7 % passant de 1753 à 2134 établissements (source INSEE, SIRENE)

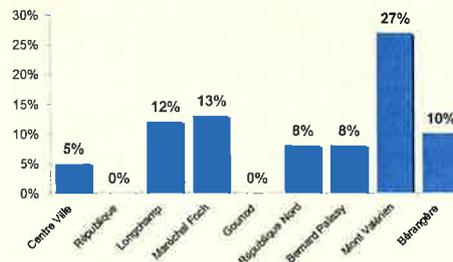
Diagnostic : Un commerce à redynamiser



- Un tissu commercial local important (320 cellules commerciales) caractérisé par :
 - une forte dispersion (25%) géographique malgré l'identification de 9 pôles principaux
 - de petites cellules commerciales
- 30% des commerces sont regroupés au centre-ville, en perte de vitesse du fait d'une offre marquée par une part importante de services
- 10% de cellules commerciales vacantes selon les pôles

- Le pôle commercial République a gagné en attractivité grâce à une enseigne performante

➤ Un manque de visibilité et une évasion commerciale importante (environ 57 % des dépenses des habitants s'effectuent en dehors de la commune, avec une part non négligeable au bénéfice de la capitale (13 %))



PADD : La mobilisation et le développement du potentiel économique



Un taux d'emploi satisfaisant de 1,28 à maintenir

Conforter l'activité économique des entreprises

- Favoriser l'implantation de nouvelles activités **sur des secteurs de développement stratégiques** à proximité des transports en commun, sur le site Sully, en bord de Seine à proximité de la pépinière d'entreprises
- Encourager la **mise à niveau du patrimoine** de bureaux le plus obsolète, comme celui des Bureaux de la Colline et d'Interpole
- Inciter la **mixité** des fonctions par **quartiers** (artisanat, commerces)
- Apporter une **offre performante de services** numériques, de téléphonie mobile et un accès au très haut débit

Renforcer l'activité commerciale

- **Etirer le centre ancien** jusqu'au pôle République
- Favoriser l'implantation de **cellules commerciales (200 à 400m²)**
- **Limiter la transformation des cellules commerciales** en activités de services en pieds d'immeubles
- Intégrer au PLU le **Droit de Prémption Commercial**
- Donner une plus juste place aux **aires et circuits de livraisons**
- **Conforter les pôles de centralités secondaires** : renforcement du rayonnement des **marchés**, priorité aux **déplacement doux**, amélioration des transports en commun sur la frange Ouest notamment et pose de **signalétique** pour mieux se diriger



PADD : L'amélioration du cadre de vie en privilégiant le Développement Durable



Mettre en place une gestion économe en matière d'eau et d'assainissement

- **Limitation du ruissellement** des eaux pluviales : sols perméables et recyclage
- **Rejets en Seine** à 2l/s/ha dans le cas de rejets unitaires et à 10l/s/ha pour les eaux pluviales
- Utilisation de **dispositifs adaptés à la rétention des eaux** (toitures végétales, espaces verts, noues, matériaux de voiries spécifiques,...)

Poursuivre la lutte contre les nuisances

- **Lutter contre les nuisances sonores** : zones 30', incitation aux déplacements des piétons et des cycles, le projet de protection acoustique du viaduc de l'A13 et **report de transit vers l'A86**, encouragement à privilégier l'installation **économique aux abords des axes** bruyants, établissement d'une **carte communale** par le biais de l'intercommunalité)
- **Lutter contre les pollutions visuelles** (règlement spécial de publicité restreinte)
- Veiller à l'impact sanitaire des **ondes électromagnétiques** (Ville signataire d'une charte avec les principaux opérateurs)
- **Améliorer le tri des déchets**

Lutter contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique

- **Alternatives à l'automobile** (stationnement deux-roues et automobile)
- Accorder une **place importante à la végétation** sur le territoire qui influe sur le taux de CO2
- Favoriser une **architecture économe en énergie** (isolation thermique des bâtiments, implantation bâtie et prospects favorisant éclairage et réchauffement naturels des pièces de vie, l'usage de sources d'énergies renouvelables : ventilation naturelle, panneaux solaires, végétalisation des toitures, matériaux écologiques, géothermie, etc.).

Le projet de ville dans une perspective de développement durable ...



en cohérence avec la démarche de l'AGENDA 21 engagée par la Ville

- La poursuite de l'équilibre du développement de la ville avec **une croissance maîtrisée de son habitat**
- La mobilisation et le développement du **potentiel économique**
- Le développement des modes de **transports alternatifs à l'automobile**
- La poursuite de la **préservation du cadre de vie**
- **L'amélioration durable du cadre de vie** en favorisant les démarches environnementales

170
SAINT-CLLOUD

Traduction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

